



Relations entre Charente Nature et les porteurs de projets d'énergies renouvelables

Charente Nature a clairement pris position, en 2017, par une note de son Conseil d'Administration, validée en Assemblée Générale, en faveur d'une transition énergétique qui permette la réduction de la consommation, la disparition progressive des énergies carbonées et nucléaires, et le développement des énergies renouvelables.

Cependant, la mise en œuvre, sur le territoire départemental, de l'éolien, du photovoltaïsme, de l'énergie hydraulique, de la méthanisation, de la géothermie ou tout autre source à venir, ne peut se faire au détriment de l'environnement, de la biodiversité et de la qualité de vie des habitants.

C'est pourquoi Charente Nature a décidé de ne soutenir A PRIORI aucun projet d'énergie renouvelable, tant que les études nécessaires ne sont pas réalisées, qui doivent montrer l'adéquation du projet avec les paramètres environnementaux et humains. En corollaire, Charente Nature ne souhaite pas instaurer de partenariat ni de conventionnement avec les porteurs de projets.

Néanmoins, si l'association est sollicitée, dans ses domaines de compétences, pour apporter des connaissances dans le cadre des études préalables à un projet d'ENR, elle se réserve la possibilité de participer, à la lumière des problématiques mises en évidence. Cette participation se limitera à certains aspects techniques et aux expertises sur la biodiversité, à la caractérisation des enjeux et des impacts et éventuellement des mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui y sont liées.

Cette participation n'engage pas Charente Nature quant à l'acceptation et à la réalisation du projet.

Fait à Angoulême, le 11 septembre 2025

Pour le Conseil d'Administration de Charente Nature,
Le Co-Président
en charge des expertises naturalistes,

Jean-Pierre SARDIN